



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2007

**Commission de Règlement Amiable - Place du Roulage -
Indemnisation de Madame la Présidente**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juillet 2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme
Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme
Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme
Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme
Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance :

Excusés ayant donné pouvoir :

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine
DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Niort du 8 décembre 2006,

Considérant l'arrêté de nomination de Madame Jacqueline AUZANNEAU établi par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 23 janvier 2007, afin d'exercer les fonctions de Présidente de ladite Commission,

Il est proposé d'indemniser Madame AUZANNEAU sur la base d'une somme forfaitaire constitutive de frais engagés par l'intéressée, à savoir frais de déplacement et de vacation pour les réunions de travail et d'expertise de la Commission. Un état de frais a été dressé par Madame AUZANNEAU et contresigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Il est donc proposé de passer une convention prévoyant les modalités de ladite indemnisation qui sera signée par la Ville de Niort et Madame AUZANNEAU, conformément aux prescriptions de la décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

Selon l'état de vacation dressé, le montant forfaitaire à verser est de 2 477,34 €.

La somme est inscrite en dépenses au Budget Principal de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Arrêter le principe d'indemnisation ainsi que le montant proposé de 2 477,34 €.
- Approuver la convention à souscrire avec Madame AUZANNEAU prévoyant les modalités de son indemnisation.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN